

REGLEMENT LA NUIT DE LA MADELEINE

Article 1 : Organisateurs

LA NUIT DE LA MADELEINE est une rando/course nature organisée par le CLUB ALPIN FRANÇAIS DE ROANNE (association loi 1901). Vous pouvez nous contacter à tout moment via le formulaire de contact sur le site du club <https://roanne.fcam.fr/>, par mail à l'adresse clubalpin-roanne@wanadoo.fr.

Article 2 : Date, horaires et circuits

LA NUIT DE LA MADELEINE aura lieu le 10 octobre 2026 à la Verrerie sur la commune de St Nicolas des biefs. Elle est composée de 5 parcours :

- Le 6 km : **parcours destiné aux familles** avec de jeunes enfants ou à ceux qui veulent découvrir la randonnée de nuit sur un parcours plus accessible.
(Difficulté facile)
- Le 12 km : **parcours pour ceux qui veulent se faire plaisir** avec ses 370 m de dénivelé positif. Il reste accessible au plus grand nombre et comprend un ravitaillement en milieu de parcours dans le hameau de la Bletterie avec un final sur le plateau de la Verrerie (Zone Natura 2000) avec une vue magnifique sur la plaine du Roannais.
(Difficulté moyennement facile)
- Le 13 km : **parcours plus sportif et plus technique** que le 12 km, avec plus de dénivelé (500 D+). Après une belle descente jusqu'à la Bletterie et son ravitaillement, vous entamerez une bonne remontée jusqu'au plateau sous les nouvelles éoliennes.
(Difficulté intermédiaire)
- Le 20 km : **parcours exigeant**, de belles côtes, idéal pour les habitués de randos et de trails qui veulent se challenger (770 D+). Vous vous enfoncerez un peu plus dans les bois en longeant la rivière « le Sapey ». C'est magique mais ça se mérite. Ce parcours comprend 3 ravitaillements.
(Difficulté difficile)
- Le 28 km : **parcours destiné aux plus sportifs, marcheurs et trailers aguerris**, 1160 de dénivelé positif. C'est le parcours, le plus sauvage, l'obscurité est totale, vous serez seul au monde. Le parcours comprend des côtes exigeantes, des descentes techniques et un passage de rivière. Vous traverserez la Loge des Gardes (zone Natura 2000), magnifique, même de nuit. Ce parcours comprend 4 ravitaillements.
(Difficulté très difficile)

Il n'y a pas de dossard, ce n'est pas une compétition, pas de chronométrage.

ATTENTION : nous tenons à rappeler que vous participez à une rando et course se déroulant de nuit dans un milieu pouvant être difficile pour les personnes non habituées à ce type de terrain et à ce type d'effort. Hormis les parcours 6 et 12 km qui sont des parcours accessibles, les parcours 13, 20 et 28 km nécessitent un bon entraînement. La prise en compte du type de terrain et du dénivelé est primordiale. Ne surestimez pas vos capacités.

Ouverture des portes pour le scan des QRCODE

- 19h pour les parcours 28 et 20 km.
- A partir de 19h30 pour le 12 et 13 km .
- A partir de 20h pour le 6km.

Il y aura 3 départs :

- Pour les parcours 28 km et 20 km, départ groupé à 19h30.
- Pour les parcours 12 et 13 km, le départ se fera entre 19h30 et 20h30.
- Pour le parcours 6 km, le départ se fera entre 20h et 20h30 .

Le départ pour le 20 et le 28 km se fera à partir d'un sas que nous ouvrirons à 19h30

Il sera donc échelonné pour les 3 petits parcours et se fera au fur et à mesure du pointage des inscriptions à la salle du foyer de ski de fond à La Verrerie à partir de 19h30 pour le 12 et le 13 km et à partir de 20h pour le 6km.

Il n'y aura aucun départ de jour, c'est une question de sécurité. Nos balises sont fluorescentes et ne se voient qu'à la lumière de vos frontales.

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Il n'y a pas de condition d'âge.

Chacun doit être capable d'évaluer ses propres capacités afin de choisir le parcours qui lui convient.

3-2 : Mineurs

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou d'une personne majeure. Une autorisation aura été remplie lors de l'inscriptions du mineur.

Le représentant légal s'engage à assurer la surveillance du mineur pendant toute la manifestation.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Comme ce n'est pas une compétition, aucun certificat médical, ni licence ne seront demandés.

Cependant, nous vous conseillons de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles (problèmes cardiaques par exemple)

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'une déficience physique d'un participant durant la manifestation.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur <https://www.sportsnconnect.com>, ou via notre site <https://roanne.ffcam.fr>

ATTENTION IL NE SERA PAS POSSIBLE DE S'INSCRIRE SUR PLACE.

SEULES LES INSCRIPTIONS VALIDEES SUR LE SITE <https://www.sportsnconnect.com> SERONT ACCEPTEES DANS LA LIMITE DE 1000 PARTICIPANTS

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 6 km : 6 euros jusqu'au 8 octobre minuit, puis 10 euros à partir du 09/10. (Gratuit jusqu'à 8 ans inclus).
- Le 12 km : 10 euros jusqu'au 8 octobre minuit, puis 15 euros à partir du 9/10.
- Le 13 km : 10 euros jusqu'au 8 octobre minuit, puis 15 euros à partir du 9/10.
- Le 20 km : 12 euros jusqu'au 8 octobre minuit, puis 17 euros à partir du 9/10.
- Le 28 km : 14 euros jusqu'au 8 octobre minuit, puis 19 euros à partir du 9/10.

Attention les frais de 1,2 € par inscription de notre partenaire Sportnconnect sont inclus dans le prix annoncé.

Clôture des inscriptions le vendredi 09 octobre à minuit.

4-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de AXA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

6-1 Sécurisation des parcours

La sécurisation des traversées sera assurée par des panneaux placés sur les voies routières. Soyez vigilants lorsque que vous traversez les axes routiers.

6-2 Balisage des parcours

Le balisage des parcours se fait à l'aide de **balises phosphorescentes uniquement** (aucun fléchage de couleur ne doit être pris en compte).

Si vous ne voyez plus de balises phosphorescentes, faites demi-tour afin de retrouver les balises précédentes ou téléphonez au PC course.

En aucun cas, vous ne devez emprunter des chemins non balisés.

Il est conseillé pour ceux qui en ont la possibilité de télécharger le parcours sur leurs montres ou téléphones. Ils sont accessibles sur notre site internet ou sur le site <https://tracedetrail.fr>

6-3 Contact PC course et PC sécurité

Un numéro de téléphone PC course (organisation) et un numéro PC sécurité (médecin) vous sera communiqué lors de l'inscription. Nous vous demandons de les enregistrer sur le répertoire de votre téléphone.

6-3 Matériel obligatoire

- Lampe frontale (suffisamment puissante) avec piles ou accu de rechange.
- Bonnes chaussures de randonnée ou de Trail
- Gilet et/ou vêtements fluorescents adaptés aux conditions météorologiques du jour.
- Gobelet
- Gourde ou flasque avec de l'eau.
- Couverture de survie (obligatoire sur le 20 et 28, recommandée sur le 12-13 km)
- Téléphone portable chargé (avec n° Pc course et Pc sécurité)

Si les mesures de sécurité maximales sont prises, il n'en demeure pas moins que le milieu traversé ne permet pas de disposer des moyens d'intervention aussi rapide qu'en milieu urbain. Votre sécurité dépendra alors de la qualité des équipements que vous avez mis dans votre sac (notamment des affaires de rechange)

Article 7 : Charte du participant

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Les participants veilleront à ne pas laisser de déchets sur le parcours, des poubelles sont prévues sur les ravitaillements. **Nous traversons des zones Natura 2000**, notamment sur le plateau de la Verrerie et sur le site de la Loge des gardes, merci de bien vouloir respecter ces zones en restant sur le chemin balisé et en limitant les nuisances sonores au maximum.

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur ou marcheur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou de modifier la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries,...) ou pour des raisons de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être versé à ce titre.